

Annulation du capital et des intérêts au matricule 4838-52-6280-00-0000

Le conseil a résolu d'annuler le capital et les intérêts sur le matricule 4838-52-6280-00-0000 pour les années 2017 et 2018.

Adoption de la résolution autorisant un projet de développement domiciliaire

Le conseil a résolu à la majorité, à la suite d'un vote, d'autoriser un projet de développement domiciliaire sur les lots 4 026 043, 4 026 045, 4 026 046, 4 026 047, 4 026 048, 4 026 071, 4 026 072, 4 026 073, 4 026 074, 4 026 076, 4 026 078 et 4 026 345.

| | Pour | Contre |
|-----------------------|------|--------|
| Marie-Claude Frigault | | X |
| Archie Martin | X | |
| Edith De Haerne | X | |
| André Boucher | X | |
| Danny Lalonde | X | |

Adoption de la résolution autorisant un projet de développement domiciliaire

Le conseil a résolu d'adopter la résolution autorisant un projet de développement domiciliaire sur le lot 4 025 959 du cadastre du Québec en vertu du règlement numéro 347-2017 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Notez que ce document n'a aucune valeur légale. Seules les copies certifiées conformes par le greffier ou le greffier adjoint ont une valeur légale. Pour consulter l'ensemble du procès-verbal de cette séance du conseil municipal, rendez-vous dans le site Internet de la Ville à l'adresse www.ville.rigaud.qc.ca